

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MERCREDI 14 DECEMBRE 2022**

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. GATARD, Président du CCAS

Etaient présents :

M. GATARD, M. CHANDENIER, M. BOUTET, MME MONMARCHÉ-VOISINE, M. RUSSEAU, MME BEIGNEUX, M. CHOUTEAU, MME DUGUET, MME CHAMPIGNY, MME LABRANDE, MME MARTIN, MME GONTHIER, M. BESNIER et MME GATIEN

Étaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

MME BRU à MME GATIEN
MME ARAB à MME BEIGNEUX

Poste vacant : MME MERLE

M. MARTINAGE directeur du CCAS est secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption P.V. du 14.09.2022
2. Adoption de la convention GIP-RECIA /CCAS dans la cadre de la prestation de services DPO mutualisé. (Cf. document joint)
3. Finances :
 - a. Paiement du compte épargne temps d'un agent
 - b. Adoption du règlement budgétaire M 57 (cf. document joint)
 - c. Adoption des tarifs du CCAS pour l'année 2023.
4. Relevé de décisions prises par le Président : dossiers de demande d'aide légale
5. Relevé des décisions d'aides financières prises par la Commission Permanente
6. Points d'information
 - a. Retour sur la Semaine Bleue des personnes âgées et des retraités 2022
 - b. Repas des aînés 19 et 20 novembre 2021
 - c. Collecte de la Banque Alimentaire du 25 au 27 novembre 2022
 - d. La distribution des colis de Noël décembre 2022
 - e. Planning des manifestations du CCAS pour l'année 2023

ACCUEIL

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie la présence des administrateurs.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CA DU 14.09.2022

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 14/09/22 est adopté à l'**unanimité**.

2. Adoption de la convention GIP-RECIA /CCAS dans la cadre de la prestation de services DPO mutualisé.

Monsieur le Président informe que la présente convention définit les conditions relatives à la mise en œuvre du service DPO mutualisé pour les entités membres du GIP-RECIA, dont fait partie le CCAS.

Depuis le 25 mai 2018, date de l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les organismes publics doivent nommer un Délégué à la Protection des Données (Data Protection Officer – DPO) et se mettre en conformité avec les obligations prévues par la législation en matière de protection des données à caractère personnel.

GIP-RECIA, en tant que délégué à la protection des données, a pour mission l'accompagnement juridique et technique pour aider le CCAS à respecter ses obligations en matière de protection des données à caractère personnel. A ce titre, le DPO conseille et informe le CCAS sur les obligations qui lui incombent au titre de la réglementation informatique et libertés.

Le Conseil d'administration,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

APPROUVE les termes de la convention Accompagnement juridique – Délégué à la protection des données,

AUTORISE Monsieur le Président à inscrire au budget les dépenses afférentes aux contributions relatives aux services souscrits par la collectivité/organisme public,

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer la convention ainsi que les éventuels avenants aux conventions ou tous documents en ce sens.

3. FINANCES :

- Paiement du Compte Epargne Temps (CET) d'un agent

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un agent sollicite le paiement de jours déposés sur son Compte Epargne Temps (CET) au regard de son départ en retraite, effectif depuis le 1^{er} décembre 2022.

En effet, celui-ci a déposé 23 jours de congés sur un CET depuis son recrutement dans la collectivité, ce que permet la réglementation. Avant son départ, il a planifié 15 jours de CET. Il sollicite le paiement des 8 jours de CET restants au cours desquels l'agent a poursuivi son activité professionnelle.

L'arrêté du 28 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n°2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du Compte Epargne Temps dans la Fonction Publique de l'Etat et dans la magistrature fixe les montants de rémunération d'un jour de CET selon la catégorie hiérarchique de l'agent.

L'agent concerné relevant de la catégorie hiérarchique C, le montant brut d'un jour de CET est de 75 €. La délibération du Conseil d'Administration du 26/09/2011 relative au Compte Epargne Temps ne prévoit pas la rémunération de jours déposés sur le CET.

Le Conseil d'Administration est ainsi invité à approuver le paiement de 600, 00 € (75€ x 8 jours de CET) à cet agent.

Le Conseil d'Administration,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ACCEPTÉ de verser la somme de 600,00 € à l'agent au regard des 8 jours de CET non récupérés à la date du départ en retraite le 1^{er} décembre 2022,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

- Adoption du règlement budgétaire M 57

Monsieur le Président informe que dans le cadre de l'expérimentation M57 pour un compte financier unique et en prévision du prochain passage à la nomenclature M57 à compter de l'exercice 2023, le CCAS de Chambray-lès-Tours doit se doter d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF). Ce RBF, valable pour la durée de la mandature, dont le contenu est défini par le Code Général des Collectivités Territoriales, doit :

- Décrire les procédures budgétaires et comptables, les décrire en précisant notamment leurs modalités d'application au sein de la collectivité,
- Créer un référentiel commun, une culture de gestion que les services de la collectivité se sont appropriés,
- Rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes.

Le RBF proposé reprend les mentions évoquées ci-avant en les adaptant au contexte du CCAS de Chambray-lès-Tours et précise également la définition de règles de gestion mises en œuvre par l'établissement notamment au travers de son logiciel de gestion financière.

Pour conclure, ce RBF est à envisager comme un document de référence pour l'ensemble des questionnements budgétaires et comptables émanant des acteurs (agents comme élus) du CCAS dans l'exercice de leurs missions respectives.

Le Conseil d'administration,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ADOPTÉ le Règlement Budgétaire et Financier du CCAS de Chambray-lès-Tours,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour la bonne exécution des présentes.

- **Adoption des tarifs du CCAS pour l'année 2023**

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration les différents tarifs pour l'année 2023 avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Il est proposé à l'assemblée de valider les tarifs tels que présentés ci-dessous :

- SORTIE FAMILLES : 3 € (enfant âgé de 3 à 16 ans) et 6 € (adulte)
- NAVETTES : 1,10 € aller et retour
- TARIFS SORTIE PROMENADE DES AINES : 24 €
- EMPLACEMENT BOURSE AUX JOUETS : 6 € l'emplacement de 1.50 m x 1.50 m
- PARTICIPATION AU REPAS DES AINES (personne non domiciliée à Chambray-lès-Tours ou accompagnateur ou membre de la famille) : 35 €
- TARIF TOMBOLA REPAS DES AINES : 1 € LE TICKET
- TARIFS BUVETTE BOURSE AUX JOUETS :

Café-Thé-chocolat chaud	0,80 €
Canette de boissons sans alcool	1,50 €
Viennoiseries	1 €
Eau Minérale (50cl)	0,50 €

- AIDES ACCORDEES PAR LE CCAS AUX PERSONNES BENEFICIAIRES DES PORTAGES DE REPAS A DOMICILE

Personne seule	Couple	Aide accordée par personne (aide maximale de 1 200 € pour une personne seule, et de 2 400 € pour un couple, sur 12 mois consécutifs)
Revenu brut global	Revenu brut global	
0 à 917 €	0 à 1 423 €	4 €
De 918 € à 1 200 €	De 1 424 € à 1 850 €	2 €
De 1 201 € à 1 400 €	De 1 851 € à 2 250 €	1 €
+ 1 400 €	+ 2 250 €	Pas d'aide

Le Conseil d'Administration,
 Oui l'exposé de Monsieur le Président,
ADOpte à l'unanimité,
 les tarifs du CCAS pour l'année 2023

4. RELEVÉ DE DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT POUR LES DOSSIERS DE DEMANDES D'AIDE LEGALE :

- 1 dossier d'obligation alimentaire pour des frais de placement d'une personne âgée à l'EHPAD « Les Elides » Le Dezert (50) le 20/09/2022 ;
- 1 dossier d'obligation alimentaire pour des frais de placement d'une personne âgée en EHPAD le 25/09/2022 ;
- 1 dossier d'aide sociale pour des frais de placement d'une personne âgée sous tutelle à l'EHPAD Dauphin de Preuilly-sur-Claise le 25/09/2022 ;
- 1 dossier d'aide sociale pour des frais ménagers en faveur d'une personne domiciliée à Chambray-lès-Tours le 03/11/2022 ;
- 1 dossier d'aide sociale pour des frais de placement en faveur d'une personne âgée à l'EHPAD Debrou à Joué-lès-Tours le 30/11/2022

5. RELEVÉ DES DECISIONS D'AIDES FINANCIERES FACULTATIVES PRISES PAR LA COMMISSION PERMANENTE :

Commission Permanente 2022	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Nombre d'aides accordées	8	3	8	10	12	14	16		11	7	7	
Chèques multiservices	170,00	0,00	250,00	100,00	700,00	200,00	300,00		0,00	100,00	200,00	
Chèques carburant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
Aides aux énergies et loyers (électricité, gaz, eau...)	1104,99	844,00	441,24	576,00	1970,05	1064,71	746,50		1731,82	1681,17	0,00	
Aides aux scolaires et animation jeunesse	0,00	0,00	782,57	716,84	295,95	225,82	777,68		661,72	125,00	393,60	
Secours exceptionnels (garage, meuble, électro-ménager)	735,00	0,00	611,64	1114,25	1165,98	1293,16	879,00		706,89	0,00	854,80	
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
Aides BAFA / Permis de conduire	159,00	237,00	0,00	0,00	0,00	385,00	0,00		400,00	0,00	0,00	
	2168,99	1081,00	2085,45	2507,09	4131,98	3168,69	2703,18		3500,47	1906,17	1448,40	0,00

Informations diverses

- **Démission de Mme MERLE Virginie, membre nommé du Conseil d'Administration du CCAS**

Monsieur le Président informe de la démission de Mme Merle Virginie à la suite de son courrier en date du 18/10/22. En remplacement de Mme MERLE, Monsieur le Président informe de la nomination de Mme BEVERINA Emilie au titre des personnes qualifiées du Conseil d'administration, conformément au règlement intérieur du CCAS adopté le 16 juin 2020 et du Code de l'Action Sociale et des Familles. Mme BENVERINA est présidente de l'association « La Malle aux Jeux » (ludothèque centre commercial des Perriers). Elle sera également assistante maternelle au sein de la future Maison d'Assistante Maternelle qui ouvrira ses portes début 2023 dans le quartier des Perriers. La nouvelle composition du Conseil d'administration avec les coordonnées des membres est distribuée lors de la séance.

- **Retour sur la Semaine Bleue des personnes âgées et des retraités**

Dans le cadre de la Semaine Bleue des retraités et des personnes âgées, le CCAS proposait du 3 au 7 octobre des rencontres et des ateliers gratuits, avec le concours du Foyer Logement « Le Fil de la Nière », les associations Siel Bleu, Brain Up, l'organisme IRSA 37 et les Archives Départementales d'Indre et Loire. Plus d'une centaine de personnes âgées ont participé aux activités de bien-être, de détente et de découverte du patrimoine chambraisien.

- **Repas des aînés 19 et 20 novembre 2022**

La Ville et le CCAS organisaient le repas de aînés samedi 19 et dimanche 20 novembre. Plus de 500 personnes âgées de 73 ans et plus ont participé à ce repas convivial. Lors de ces repas, une tombola a été organisée et a permis de récolter 1 300 euros au profit du CCAS.

- **Collecte de la Banque Alimentaire du 25 au 27 novembre 2022**

La collecte de la Banque Alimentaire s'est déroulée le week-end du 25 au 27 novembre sur les 5 sites collecteurs : Auchan, Netto, Lidl, Coop Nature et Aldi. La participation de 25 bénévoles et élus de la commune a permis de récolter 5, 249 T de produits alimentaires (contre 6, 152 T en 2021).

- **La distribution des colis de Noël décembre 2022**

Les élus (25) et les bénévoles (27) ont distribué 1 120 colis (262 colis doubles et 758 colis simples) au profit des personnes âgées, des résidents du foyer logement La Nière et de la résidence Eugénie, soit 53 secteurs répartis sur tout le territoire de la commune.

- **Départ en retraite de Bernadette GERBAULT**

Monsieur le Président informe que Mme Bernadette GERBAULT a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} décembre 2022. Elle occupait notamment le poste de conseillère en insertion socioprofessionnelle dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi de plus de 25 ans et des bénéficiaires du RSA, ainsi que celui de directrice adjointe du CCAS. Un recrutement est en cours avec des missions nouvelles à préciser.

- **Planning des manifestations du CCAS pour l'année 2023 (document distribué lors de la séance)**

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance à 20h.